

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	15	/	0

Date de la convocation
16 mars 2026

**N° 20032026008****CONSEILLER DE DEFENSE :  
DESIGNATION D'UN  
CORRESPONDANT**

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt six  
et le vingt mars

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CHAMAYOU, Maire.

Présents : CHAMAYOU P., ROCHER P., CHABIDON D., FOURY D., JASKIC E., NARCE D., ROUSSEL S., VIDAL F., BONCOMPAIN C., MARTEL C., MARTEL D., OUDIN A., BRUNETON M., VEROT V.,Absents : /**Vu** la loi n°97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national ;**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal**Considérant** l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne, et que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation de devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

Ce conseiller sera un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense. Il sera également chargé d'informer et de sensibiliser les citoyens aux questions de défense.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à la désignation du correspondant défense pour la commune de Chaspuzac.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne M. Sébastien ROUSSEL, conseiller municipal en tant que correspondant défense de la Commune.

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 20 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Patrice CHAMAYOU

**Vote**

<b>Exprimés</b>	<b>15</b>
<b>Pour</b>	<b>15</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

Le 23 mars 2026

et publication ou notification

Du 23 mars 2026

**AR Prefecture**043-214300626-20260320-20032026008-DE  
Reçu le 23/03/2026